

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 13 février 2025**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 février 2025

et qu'elle a été faite le

6 février 2025

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIEN **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulrières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD **Ougney** : M. Cédric IVANES **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOIS**Procurations de vote :****Mandants** : Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS)**Mandataires** : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 40**Absents suppléés** : 0**Absents excusés** : 8

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2025_02_003****Objet :**

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

▪ *Hypothèses d'implantation des services techniques à Orchamps (décision n° 174-2024)*

Titulaire : CAUE DU JURA – 151 rue Regard – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 8 novembre 2024

Montant : 2 500,00 € HT

▪ *Acquisition et livraison de produits pharmaceutiques (décision n° 175-2024)*

Titulaire : PHARMACIE DAMPIERRE – 6 RUE DU Four Banal – 39700 DAMPIERRE

Date de notification : 14 novembre 2024

Montant : 1 440,23 € HT

▪ *Acquisition et livraison de matériel informatique pour la CCJN (décision n° 175-2024)*

Titulaire : XEFI – 56 avenue Lattre de Tassigny – 39100 DOLE

Date de notification : 27 novembre 2024

Montant : 15 876,76 € HT

▪ *Contrat d'assurance – Dommages aux biens et aux risques annexes – Avenant de régularisation (décision n° 176-2024)*

Titulaire : GROUPAMA – CS 97830 – 21 078 DIJON CEDEX

Date de notification : 15 octobre 2024

Montant : 820,26 € HT

▪ *Etude diagnostic structure – Préau école Orchamps (décision n° 180-2024)*

Titulaire : CVF STRUCTURES – 62 BIS RUE DES SALINES – 39000 LONS-LE-SAUNIER

Date de notification : 17 décembre 2024

Montant : 1 500,00 € HT

▪ *Abonnement Profil Acheteur (décision n° 181-2024)*

Titulaire : ACHAT PUBLIC – PLACE DU GENERAL DE GAULLE – 92260 ANTONY

Date de notification : 2 décembre 2024

Montant : 1 319,43 € HT

- **Etude diagnostic structure et suppression poteau – Bâtiment à Orchamps (rural siège CCJN) (décision n° 183-2024)**

Titulaire : CVF STRUCTURES – 62 BIS RUE DES SALINES – 39000 LONS-LE-SAUNIER

Date de notification : 17 décembre 2024

Montant : 2 750,00 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- **Marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Vitreux – Avenant n°4 (décision n° 184-2024)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumière – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 5 décembre 2024

Pas d'incidence financière.

- **Marché « MOE relative aux travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement de Ranchot » – Avenant n°3 (décision n° 188-2024)**

Titulaire : DCI ENVIRONNEMENT – 5A rue Jacques Daguerre – 21300 CHENOVE

Date de notification : 20 décembre 2024

Montant de l'avenant : 26 950,00 € HT.

2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 162-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Catherine RIANDIERE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi Accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Chloé CRETIN MAITENAZ, Responsable Adjointe du multi accueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 163-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Marie-Blanche GOETZ en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi Accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du multi accueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 164-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Annaé LANAUD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dammartin Marpain ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Dylan DEGAUGUE, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 165-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Lena BRISOUILLE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey-La-Ville ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 166-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Li-Mei FUMEY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey-La-Ville ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 167-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Mont Roland (décision n° 168-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Emma GARCIA en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Mont Roland (décision n° 169-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Laurine BOLE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi-accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège de Fraisans (décision n° 170-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Anaé DA SILVA en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.

- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège de Fraisans (décision n° 171-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lou MUSSOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi-accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Jacques Prévert (décision n° 172-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lucile BENDERITTER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'université de Besançon (décision n° 173-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Nolan FIGARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

• **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 178-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Louna LAMBERT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Vitreux ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Elodie CAUTARD, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

• **Convention de stage avec le lycée Duhamel (décision n° 179-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Timéo RECEVEUR en stage à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Delphine FOUILLOT, Directrice Générale des services, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 182-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Henri GOETZ en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège à Fraisans (décision n° 185-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Apolline LIABAUD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège à Fraisans (décision n° 186-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lise BOURGEOIS en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège à Fraisans (décision n° 187-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lison VADAM en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

